



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un projet majeur d'économie d'énergie dans cinq établissements de la Commission scolaire

Rimouski, le 27 février 2007 – Lors de son assemblée publique du 26 février 2007, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a accepté une étude réalisée par la firme Teknika HBA relativement à la réalisation d'un projet majeur d'économie d'énergie et a demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec son accord de principe.

Ce projet touche cinq établissements : les écoles Paul-Hubert, le Mistral, Saint-Jean, des Bois-et-Marées et le Centre de formation Rimouski-Neigette. Pour déterminer les paramètres de la réalisation du projet d'implantation de mesures d'économie d'énergie, la Commission scolaire a lancé un appel de candidatures auprès de firmes spécialisées dans le domaine. Après une présélection et une analyse des propositions reçues, celle présentée par la firme Teknika HBA a été retenue.

Teknika HBA a proposé un projet « *clés en main* ». En plus de fournir une analyse détaillée des besoins et de préciser les diverses mesures à mettre de l'avant, la firme garantira à la Commission scolaire, à l'intérieur d'un contrat, que les économies d'énergie annoncées seront bien réelles. Si les économies s'avèrent moins importantes que celles prévues, Teknika HBA s'engage à assumer la différence. De plus, le projet « *clés en main* » comprend la réalisation des plans et devis, les travaux de construction, la formation du personnel, la sensibilisation auprès du personnel et de la clientèle, de même qu'un suivi énergétique.

Le projet dont l'investissement prévu est de 5 454 460 \$ permettrait à la Commission scolaire des Phares de réaliser des économies d'énergie annuelles de 604 917 \$, soit un pourcentage d'économie se situant entre 20 et 38% dans les établissements concernés.

Sous réserve de l'obtention d'un accord de principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire des Phares poursuivra ses

démarches et effectuera un emprunt pour assumer les coûts relatifs à la réalisation de travaux permettant de mettre en place les mesures d'économie d'énergie, suivant la proposition de Teknika HBA. Durant les prochaines années, la Commission scolaire pourra rembourser ce prêt directement à l'aide des économies d'énergie réalisées. Au terme de la période de remboursement de l'emprunt initial, les économies réalisées s'appliqueront directement au budget d'opération. De plus, la réalisation de ce projet pourra permettre de rajeunir les équipements dans les établissements concernés et d'en optimiser l'exploitation.

Toutes les mesures à appliquer dans le cadre de ce projet d'économie d'énergie concernent des modifications à apporter à des systèmes électro-mécaniques ou à des modes de gestion de l'énergie, par exemple, optimisation du fonctionnement des systèmes de ventilation et installation de nouveaux systèmes avec récupérateur de chaleur, utilisation de la chaleur du sol (géothermie), éclairage efficace, remplacement de brûleurs au mazout, production d'eau chaude domestique en dehors des périodes de pointe.

L'échéancier prévu pour la réalisation des travaux permettra de réduire les inconvénients pour le personnel et les élèves. Une bonne partie des travaux pourra ainsi être réalisée durant la période des vacances estivales. L'échéancier prévoit la réalisation des plans et devis au printemps 2007, pour des travaux qui débuteraient au printemps et se termineraient en octobre 2007.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485